

RÉPONSE À UNE QUESTION DE LA COMMISSION DU BAPE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

Question : **Quelle est la proportion des plaintes qui sont fondées (qui ont mené à l'émission d'avis d'infraction)**

Pour répondre à cette question, nous avons utilisé les données des deux dernières années complétées.

Proportion des plaintes ayant conduit à un avis d'infraction pour 2000-2001 et 2001-2002.

2000-2001 :

202 plaintes ont fait l'objet d'une intervention (terrain ou autre). Ces interventions ont conduit à l'émission de 113 avis d'infraction, ce qui représente une proportion de 56 % des plaintes reçues.

2001-2002 :

Il y a eu 199 plaintes qui ont fait l'objet d'une intervention (terrain ou autre). De ce nombre il y a eu 82 avis d'infraction, ce qui représente 41 % des plaintes.

Le 11 février 2003